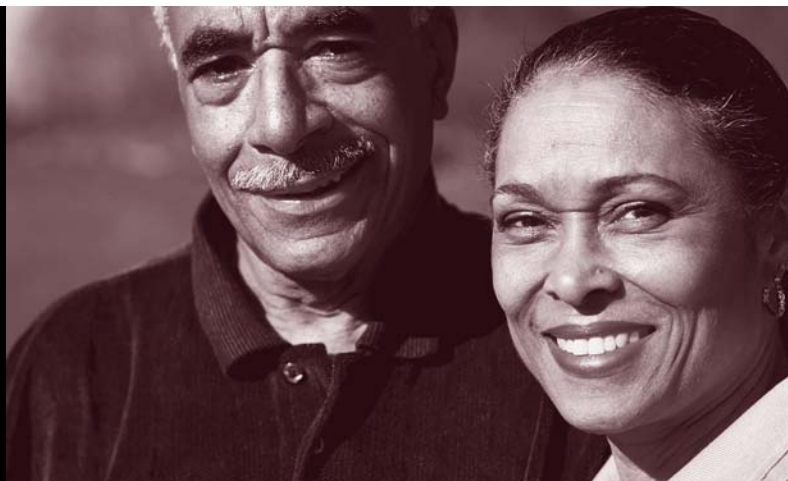


Une solution à l'évolution des besoins



FONDS SANS RESTRICTION

Lorsque vous établissez un fonds sans restriction, votre don répond à un éventail de besoins locaux actuels, de même qu'à des besoins futurs souvent difficiles à prévoir. Nous évaluons tous les secteurs de la vie locale : arts et culture, développement économique, éducation, environnement, santé et services sociaux, revitalisation des quartiers, etc. Grâce à sa souplesse, un don sans restriction permet aux spécialistes de votre fondation communautaire de répondre aux besoins les plus urgents du moment.

Voici comment procéder :

- Vous faites un don sans restriction à votre fondation communautaire, de votre vivant ou par legs : espèces, actions à valeur appréciée, titres immobiliers ou autres éléments d'actif.
- Nous créons un fonds spécial à votre nom, au nom de votre famille ou de votre entreprise, ou en hommage à une personne ou à un organisme de votre choix.
- Vous bénéficiez d'avantages fiscaux l'année même de votre don.
- Notre personnel spécialisé identifie les secteurs locaux qui ont le plus besoin des subventions issues de votre don.
- Notre conseil verse les subventions au nom de votre fonds (vos subventions peuvent aussi être anonymes).
- Nous nous occupons de toutes les formalités administratives.
- Votre don est placé dans un fonds de dotation investi à long terme. Seul le produit du fonds est utilisé pour répondre aux besoins locaux. Ainsi, le capital de votre don demeure une source permanente de subventions, qui bénéficiera pour toujours à la collectivité.

Un don pour toujours

« Peggy et moi avons cette ville à cœur, raconte Ed Gibb. Nous cherchions une façon de donner qui aiderait les gens d'ici pendant longtemps. » Après avoir envisagé plusieurs avenues, les Gibb ont décidé de créer un fonds sans restriction à leur fondation communautaire. Le *Gibb Community Fund* entrera en vigueur à leur décès et laissera une partie de leur patrimoine à la fondation. « En créant un fonds sans restriction, nous pouvions faire en sorte que notre don ne soit pas désuet. Les besoins de la collectivité changent, aussi nous voulions nous assurer que notre don ne soit pas trop ciblé, explique Peggy. Puisqu'il est accordé à une fondation, l'effet de notre don durera pour toujours, ajoute Ed. Il va prendre de la valeur avec les années et deviendra un élément d'actif de plus en plus utile pour notre collectivité. C'est exactement le genre de legs que Peggy et moi voulions faire. »



FONDATIIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA
ensemble pour tous.



FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA
ensemble pour tous.

Dix raisons de choisir les fondations communautaires

Un

Nous sommes un organisme local bien implanté dans la collectivité. Nous faisons partie d'un mouvement national que nous bâtissons par le partage.

Deux

Nous invitons les donateurs à participer à titre de bâtisseurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux afin d'harmoniser leur vision philanthropique aux besoins de la collectivité.

Trois

Nous identifions les besoins à long terme et investissons dans des solutions qui permettent à nos collectivités de façonner elles-mêmes leur avenir.

Quatre

Nous avons une vision globale et inclusive d'une collectivité et accordons des subventions au plus grand éventail possible d'organismes et d'initiatives.

Cinq

Nous offrons un service souple et personnalisé. Nous acceptons une grande gamme d'actifs et assurons aux donateurs des avantages fiscaux optimaux.

Six

Nous établissons des fonds permanents pour assurer la vitalité à long terme des collectivités et d'autres fonds qui répondent à leurs besoins immédiats.

Sept

Nous multiplions les retombées de chacun des dons en les regroupant.

Huit

Nous croyons que la diversité est source de force. C'est pourquoi nous réunissons la collectivité toute entière pour susciter de nouvelles idées, favoriser la participation et renforcer la philanthropie locale.

Neuf

Nous gérons les ressources collectives de manière transparente et responsable. Nous sommes ouverts et accessibles.

Dix

Nous stimulons la vitalité de nos collectivités – ce climat unique et essentiel qui naît de la conviction que chacun y a sa place.

Autres avantages

En ne limitant pas le champ d'intervention de votre don, vous permettez à notre personnel spécialisé et à notre conseil de remplir pleinement leur mission : identifier les besoins locaux et soutenir les organismes sans but lucratif qui sont les mieux en mesure d'y répondre. Les fonds sans restriction aident également votre fondation communautaire à soutenir à long terme les meilleures solutions, à réagir rapidement aux besoins immédiats, et à suivre l'évolution des besoins sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux.

Les subventions sont versées au nom de votre fonds, perpétuant ainsi vos objectifs philanthropiques. Vous pouvez faire un don immédiat, par legs ou par toute autre forme de planification successorale. Versé dans un fonds de dotation, votre don deviendra une source de financement permanente.

Vivre ensemble. Au chacun pour soi, nous choisissons le chacun pour tous. Une société dans laquelle chacun se sent bien lorsque l'autre se sent mieux. Ensemble pour tous.

Nous faisons partie d'un mouvement national, qui réunit plus de 160 fondations communautaires d'un océan à l'autre.

Depuis 1921, année où nous avons commencé à mettre les donateurs en lien avec les besoins et solutions locales, notre seule et unique mission est de contribuer à la vitalité des collectivités.

Ensemble, nous aidons les Canadiens à se bâtir des lieux forts et résilients où il fait bon vivre et travailler.